

# 19<sup>ÈME</sup> FÊTE DU FRUIT ET DE LA NATURE

## DOSSIER D'INSCRIPTION - ASSOCIATIONS

Imaginée il y a 19 ans, à la suite d'une Opération Programmée d'Amélioration des Vergers qui a permis de replanter 1700 arbres fruitiers sur le territoire (particuliers, communes, assos), la Fête du Fruit et de la Nature permet au public de découvrir et d'approfondir ses connaissances sur les fruits de la région, la façon de les cultiver et de les consommer. Elle valorise également les initiatives locales en faveur de l'environnement et de la Nature en général.

Organisée par la Communauté de communes Seille Grand Couronné, à Chenicourt, ce grand évènement gratuit, ouvert à tous, accueille près de 90 exposants, passionnés et passionnants : créateurs, vanniers, maraîchers, viticulteurs, brasseurs, producteurs, associations nature... Tous choisis pour leur savoir-faire et leur envie de partage.

De nombreux ateliers et animations sont imaginés pour les adultes et les enfants autour des fruits, des arbres et de la Nature : reconnaissance variétale, vannerie, nichoirs, pressage de pommes avec des outils d'antan, exposition d'outils anciens...

### INFORMATIONS UTILES

- **Lieu de la manifestation**

Grande Rue 54610 Chenicourt

- **Date et horaires d'ouverture au public**

**Dimanche 11 octobre 2026, de 10h à 18h**

L'accueil des exposants se fera le dimanche, de 6h30 à 9h30, vous pouvez contacter l'organisateur au 06 22 61 42 32 en cas de problème.

- **Les composantes clés de la manifestation**

Des exposants qui adoptent une démarche qualitative sans faille et qui s'engagent à respecter les termes de la charte éthique et du règlement de la manifestation.

Une sélection des exposants qui privilégie la présence de producteurs artisans à celle de revendeurs.

Vente à emporter et dégustation sur place

### LES TARIFS

**La participation à la 19<sup>ème</sup> Fête du Fruit et de la Nature est soumise à une tarification, pour les frais d'inscriptions, selon la taille de l'emplacement et les besoins :**

**Mise à disposition d'un emplacement par tranche de 3 mètres**

**Association avec vente : 3m - 30€, 6m - 60€, 9m - 90€, etc.**

**La participation des associations faisant uniquement la promotion de leurs activités ou proposant des ateliers pédagogiques est gratuite.**

## LES RENSEIGNEMENTS SUR L'ASSOCIATION

|                                                                           |  |
|---------------------------------------------------------------------------|--|
| Nom de l'association                                                      |  |
| Nom et prénom du (de la) président(e)                                     |  |
| Adresse complète                                                          |  |
| Téléphone portable                                                        |  |
| Adresse mail                                                              |  |
| Présentation succincte de l'activité de l'association/entreprise          |  |
| Descriptif de l'animation/activité éventuelle proposée à la manifestation |  |

## LES EMPLACEMENTS

Merci de nous indiquer la dimension de l'emplacement qui vous est nécessaire.

Pour rappel, les tarifs des emplacements sont les suivants : 3m = 30€ ; 6m = 60€, etc. Ils sont gratuits pour les associations faisant uniquement la promotion de leurs activités ou proposant des ateliers pédagogiques.

J'ai besoin d'un emplacement de (multiple de 3 / Exemple : 3m, 6m, etc) : .....

## LES STANDS

- Des stands parapluie couverts sur 3 cotés peuvent être mis à disposition.

| Les stands Comcom |                 |
|-------------------|-----------------|
| Stand 3mx3m       | Nombre souhaité |
|                   |                 |

- Les associations peuvent venir avec leur(s) propre(s) stand(s). Aucun participant ne peut exposer SANS stand. Pour l'uniformité de la manifestation, privilégiez les stands parapluie bancs.

Merci de nous indiquer son (leur) type(s), nombre et dimension :

.....

.....

## LE MATÉRIEL

- Du matériel d'exposition (table, banc, chaise) peut être fourni par la collectivité. **Les grilles caddies sont à apporter par l'association.**

**ATTENTION : Aucun besoin non spécifié dans le dossier d'inscription ne pourra être fourni le jour de la manifestation.**

| Le matériel / Nombre nécessaire |  |
|---------------------------------|--|
| Tables (200x60cm)               |  |
| Bancs (200x25cm)                |  |

## LES BESOINS ÉNERGÉTIQUES

*Cette section comprend vos besoins électriques.*

- L'électricité peut être fournie à l'association.

|                                       | Type du matériel électrique / nombre / puissance totale |
|---------------------------------------|---------------------------------------------------------|
| Besoin électrique en 220v mono (3amp) |                                                         |
| Besoin électrique en 380v triphasé    |                                                         |

**Il est demandé aux participants de venir avec leurs rallonges pour le raccordement électrique en fonction de leur emplacement et si nécessaire des matériaux facilement lavables pour leurs stands, un jerrycan d'eau, savon et papier essuie main.** Tout matériel non déclaré à l'inscription et présent sur la manifestation ne sera pas raccordé. Il est interdit de stocker les bouteilles de gaz sur votre emplacement (le flexible et le détendeur de gaz doivent être aux normes)

## FICHE PRODUIT – DESCRIPTIF

Cette section s'adresse aux associations vendant des produits.

Dans le but d'œuvrer pour la promotion des produits de qualité, le Comité Technique de la Fête du Fruit et de la Nature met en place une Charte de qualité, à laquelle devront se conformer tous les exposants de la manifestation. La vocation de cette charte est de valoriser le travail des associations dans une démarche d'exemplarité environnementale.

### Détail exhaustif des produits vendus, par l'association, à la 19<sup>ème</sup> Fête du Fruit et de la Nature :

Si le nombre de lignes est insuffisant, compléter sur papier libre

|    | Descriptif du produit | Issu de ma production<br>(oui/non) | Revente<br>(provenance) |
|----|-----------------------|------------------------------------|-------------------------|
| 1  |                       |                                    |                         |
| 2  |                       |                                    |                         |
| 3  |                       |                                    |                         |
| 4  |                       |                                    |                         |
| 5  |                       |                                    |                         |
| 6  |                       |                                    |                         |
| 7  |                       |                                    |                         |
| 8  |                       |                                    |                         |
| 9  |                       |                                    |                         |
| 10 |                       |                                    |                         |

**Seuls les produits cités dans cette fiche « produits » pourront être présentés à la vente et figurer sur les stands.**

## LES MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les dossiers d'inscription doivent impérativement être envoyés, à la Communauté de communes, **avant le 15 juin 2026**, accompagnés du règlement signé, du bulletin d'inscription et du Mandat SEPA complétés ainsi que de votre RIB (Relevé d'Identité Bancaire).

- par courrier à la Communauté de communes de Seille et Grand Couronné, 47 rue Saint Barthélémy  
54280 Champenoux

*ou*

- par mail à l'adresse suivante : [creation@comcom-sgc.fr](mailto:creation@comcom-sgc.fr)

Les dossiers parvenus après cette date limite seront enregistrés en liste d'attente.

Pour rappel, les demandes d'inscription seront examinées par le Comité d'organisation qui se prononcera de façon définitive, en juillet 2026, et pourra les refuser si elles ne correspondent pas aux objectifs et engagements de la Fête du Fruit et de la Nature. Le Comité d'organisation se réserve le droit de limiter le nombre d'exposants dans chaque catégorie d'activité. Cette décision sera notifiée aux intéressés par courrier. L'encaissement des frais d'inscription pour les associations vendant des produits, se fera en juillet 2026 par prélèvement. En cas d'annulation par l'exposant, aucun remboursement ne sera effectué.

Je soussigné(e), \_\_\_\_\_ (nom-prénom), certifie avoir pris connaissance des termes de la Charte éthique et des conditions du règlement de participation et m'engage à m'y conformer. Je certifie que les informations indiquées dans ce dossier sont sincères.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé ») et cachet :